



## Déclaration préalable SNUipp-FSU21

CAPD mardi 6 septembre 2016

Madame la Directrice académique,

Nous commencerons par souhaiter à tous les membres de la CAPD et aux personnels du premier degré de notre département une bonne rentrée.

Pourtant celle-ci ne s'est pas forcément déroulée dans de bonnes conditions pour les directeurs et directrices nouvellement nommé-es qui ont dû démarrer cette année scolaire sans clé OTP, celle-ci leur ayant été remise tardivement.

Celle-ci est aussi difficile pour les nombreux et nombreuses collègues (pratiquement 80) qui attendent leur affectation et devront prendre leur poste pratiquement une semaine après la rentrée mais également pour les écoles, les élèves qui ont commencé avec une remplaçante ou un remplaçant et les collègues qui attendent de savoir qui les complétera !

Concernant ces derniers ajustements, nous avons découvert tardivement la totalité des documents. La méthode de travail est pour le moins surprenante et ne respecte en rien le barème et le classement des collègues. Les premiers documents de travail qui nous ont été adressés avant le CTSD proposaient des affectations, sans tenir compte des ouvertures à venir. Les derniers documents reçus la veille de cette CAPD affectent les collègues avec les plus petits barèmes sur les postes ouverts lors du CTSD, postes qui souvent pouvaient mieux correspondre aux préférences et situations de collègues mieux classés. Nous ne pouvons valider ce projet d'affectation, malgré les heures de travail effectuées par les services. Comment expliquer à une collègue titulaire de la zone Haute Côte d'Or classée dans les premières, qu'elle sera affectée sur un poste à 50 km de chez elle alors que les derniers de la même liste auront un poste sur Dijon. Incompréhensible, non respectueux du barème et des règles. Même si ce ne sont que des ajustements, comme vous ne manquerez pas de nous le dire, ceux-ci ne sont pas acceptables ! Nous vous demandons que toutes les modifications nécessaires puissent être opérées.

Nous renouvelons ici le souhait de pouvoir enfin retrouver un mouvement qui corresponde aux attentes de nos collègues, un mouvement transparent et équitable et la tenue d'un groupe de travail qui permette de rediscuter l'ensemble des règles.

L'ordre du jour de cette CAPD de rentrée est conséquent. Nous pensons, au vu des points à aborder qu'il ne tiendra pas sur la demi-journée. Cette situation n'est pas inédite. Nous vous demandons, Madame la Directrice académique, lorsque l'ordre du jour est chargé de convoquer la CAPD sur une journée. En plus de permettre des échanges dans un temps moins contraint et avec moins de fatigue, cela nous donnerait aussi un temps de préparation correspondant réellement à celui de la réunion.

Justement, nous commençons cette année avec une proposition de mutation dans l'intérêt du service. Ces problématiques demandent un traitement qui prend du temps.

Nous sommes inquiets de toutes les situations que nous avons eu à étudier et traiter l'an passé et cela semble se poursuivre dès cette rentrée. Plus que de l'inquiétude, nous nous interrogeons sur

les différences de traitement. Nous souhaiterions qu'une procédure soit établie lorsque de telles situations émergent.

Vous annoncez début juillet une quarantaine de surnombres. Il nous semble que nous arrivons pratiquement à l'équilibre. Avez-vous prévu, de ce fait, si besoin, de recourir à la liste complémentaire ?

En ce qui concerne les stagiaires, nous constatons de nombreux redoublements. Pouvez-vous nous donner des précisions quant à ces situations et le déroulement de leur année ?

Nous avons été interpellés par des stagiaires qui sollicitaient un changement de département pour la Côte d'Or : avez-vous donné une réponse favorable ?

Pour terminer, nous souhaitons, madame la Directrice académique, que cette année scolaire nous permette de travailler ensemble, à une réelle amélioration de toutes les questions qui concernent les collègues.